



République Française
Département de la Moselle

DECISION 2023-59

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché « Désamiantage avant rénovation ou démolition – Citadelle de Rodemack », est conclu le 25 juillet 2023 avec l'entreprise XARDEL DEMOLITION à 54380 DIEULOUARD, pour un montant de 38 700,00 € H.T.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 25 juillet 2023

Pour le Président et par délégation
Roland BALCERZAK
Vice-Président en charge de la Mobilité et
de la Coopération Transfrontalière